

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Premier projet de Règlement numéro 11440-2018, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de préciser les normes relatives à l'entreposage extérieur à l'intérieur de conteneurs.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 avril 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement identifié ci-dessus.
2. La modification au Règlement de zonage vise à préciser les normes relatives à l'entreposage extérieur à l'intérieur de conteneurs dans la zone suivante :
 - La zone 63-REC, située entre la rue de Kilkenny, au nord, la route de Fossambault et la zone 89-H, à l'ouest, la rivière-aux-Pins, au sud, et la limite municipale de Shannon à l'est.
3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le mardi 1^{er} mai 2018 à 17 h 45. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil municipal expliquera le projet de Règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de Règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Une illustration de la zone peut être consultée au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, les lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 11 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h ainsi qu'au bas cet avis.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 20^e jour d'avril 2018.

Jacques Arsenault
Greffier

